

Marie Goegg-Pouchoulin

Une pionnière du féminisme à Genève

Erik GROBET

Mai 2002

Table des matières

Introduction	2
Les sources	6
Aspects biographiques	7
Le féminisme au XIXème siècle	9
Socialisme et féminisme	11
La ligue internationale pour la paix et la liberté	18
De l'Association internationale des femmes à Solidarité	21
Conclusion	23
Sources et bibliographie	25

Introduction

L'Occident a été le théâtre de luttes féministes depuis plus d'un siècle. Déjà à la fin du XIX^{ème} siècle, les germes des revendications féministes commencent à se développer. A titre d'exemple, en 1868, Marie Goegg-Pouchoulin fonde l'Association internationale des femmes (AIF) et en 1876, Hubertine Auclert¹ fonde le mouvement des suffragettes en France qui manifestait pour un suffrage réellement universel, comprenant le droit de vote des femmes. La lutte pour le suffrage féminin va s'étendre dans de nombreux pays et, en 1893, la Nouvelle-Zélande est le premier à faire le pas d'accorder le droit de vote aux femmes. En 1906, les Finlandaises seront les premières européennes à devenir des citoyennes au même titre que les hommes. Suivront les Norvégiennes en 1913, les Islandaises et les Danoises en 1915 ainsi que les Suédoises en 1920. Ce sera ensuite au tour des Allemandes et des Anglaises (1928) ainsi que des Espagnoles et des Portugaises (1931) de pouvoir s'exprimer par les urnes. Enfin, la France, pays des droits humains, n'accordera le droit de vote aux femmes qu'en 1944 et la Suisse en 1974.

Parallèlement à la question du suffrage universel, les féministes se sont battues contre toutes les discriminations sociales dont les femmes étaient victimes. Il est important de se rappeler que les victoires d'hier, qui nous semblent tellement naturelles aujourd'hui, sont extrêmement récentes, et que l'égalité n'est jamais acquise, tant les relents patriarcaux de nos sociétés sont forts. Ainsi, la contraception, et donc le droit des femmes à pouvoir être maîtres de leur corps nous paraît aujourd'hui être une évidence. Pourtant, ce droit n'a été acquis qu'en 1967 en France, après des siècles de souffrances et de mutilations par le biais des avortements clandestins. Et la question de l'interruption volontaire de grossesse continue à déchaîner les esprits aujourd'hui, près de trente ans après la Loi Veil fixant un cadre légal à cette pratique.

En matière d'emploi et d'indépendance économique, les femmes n'ont obtenu leur liberté que tardivement. En France, malgré la loi de 1907 autorisant les femmes mariées à disposer librement de leur salaire et l'instauration dans la Constitution de la IV^{ème} République en 1946 du principe de l'égalité entre les genres, ce n'est qu'en 1965 qu'une réforme des régimes matrimoniaux, met un terme au droit du mari à s'opposer à l'activité professionnelle de sa femme, qui gagne également le droit de jouir librement de son compte en banque. L'égalité professionnelle n'est reconnue qu'en 1983 et n'est toujours pas appliquée alors que le harcèlement sexuel n'est réprimé que depuis 1992 dans le nouveau code pénal et le code du travail.

Au fil de ces années, le féminisme a bien évolué, en bien et en mal. Il n'est d'ailleurs pas rare d'entendre parler de «féminisme de grand-mère», désignant les pionnières, leurs conceptions et leurs modes de luttes. Aujourd'hui encore, une nouvelle génération de féministes se dessine et porte un regard neuf, parfois critique, sur «le féminisme de nos mères». Les critiques des «jeunes» à l'égard des «anciennes» témoignent de l'évolution du féminisme, et le fait que des mouvements comme le MLF puissent paraître ringards n'est, en définitive, que le fruit des victoires successives des féministes qui ont permis à notre société d'évoluer vers moins d'oppression. On peut néanmoins se demander si l'égalité a réellement avancé aujourd'hui, quand le mari et la femme travaillent à l'extérieur et emploient au noir une femme de ménage pour les tâches domestiques...

¹ Hubertine Auclert (1848-1914), journaliste, se bat pour l'égalité politique des hommes et des femmes, outre la première association suffragette de France «Le Droit des Femmes», elle fonde le journal «La Citoyenne» qui parut de 1881 à 1891.

La conception sociale, généralement répandue, de l'infériorité de la femme a permis et justifie aujourd'hui encore, bien qu'inconsciemment, des niveaux de salaires plus bas que ceux des hommes à travail égal. Le système capitaliste a profité de l'idée que le salaire des femmes était un salaire d'appoint à celui du mari, et surtout que dans le salaire du mari, il y avait non seulement de quoi répondre à ses propres besoins, mais aussi de quoi entretenir sa famille. Cette inégalité salariale pousse traditionnellement les familles à privilégier le salaire du mari à celui de la femme lorsque le choix se pose. Il est donc «matériellement justifié» pour les familles dans des conditions économiques difficiles de privilégier l'emploi de l'homme. C'est le même type de raisonnement qui incite encore aujourd'hui les familles démunies dans les pays de la périphérie, à favoriser la scolarisation des garçons, au détriment de celle des filles, qui de toute façon, vont être amenées à se marier et donc à être «entretenues» par leurs conjoints.

Revendiquer le droit au travail des femmes sans remettre en cause fondamentalement le système capitaliste et ses présupposés, c'est transposer l'oppression de la sphère strictement privée, à la sphère publique, tout en maintenant une division des tâches du foyer (principalement, mais pas uniquement) perçue comme «inévitabile et naturelle». Car le système capitaliste, quel que soit le droit bourgeois égalitaire (qui reste d'ailleurs souvent inappliqué), n'a pas pour objectif la satisfaction des besoins de l'ensemble des femmes et des hommes, mais la course au profit qui se traduit notamment par toutes les limites, en quantité et en qualité, des services sociaux. La course au profit et la défense maladroite de la propriété privée sont autant d'entraves à la libération des femmes. Il ne faut pas oublier que le patronat a un intérêt historique à disposer de groupes de travailleurs «surexploitable» parmi l'ensemble des travailleurs. Les femmes, les saisonniers, les jeunes, les étrangers, tous les groupes qui sont socialement plus faibles, plus démunis, constituent cette masse de travailleurs sur lesquels les profits seront à la fois plus aisés à réaliser, mais bien souvent également plus importants pour un travail donné. Le cas des femmes, nous permet donc de nous rendre compte de l'apport du patriarcat au capitalisme. Les deux systèmes d'oppression convergent dans l'intérêt de la classe dominante. La reconnaissance du droit au travail pour les femmes n'est, pour leur grande majorité, rien d'autre que la reconnaissance de leur droit à être exploitées, que ce soit en travaillant dans les maquilas dans les pays de la périphérie ou en gagnant des salaires inférieurs à ceux des hommes en Occident.

Il n'est pas difficile pour le système capitaliste de maintenir des niveaux de salaires plus bas pour les femmes. Ceux-ci obéissent aux mêmes règles qui s'appliquent à l'ensemble des salaires. L'existence d'une énorme «armée de réserve féminine», d'une masse croissante de chômeuse, de la double journée de travail, du salaire du mari, de la précarité des emplois des femmes, permet au système de fixer des salaires de l'ordre de 20 à 30% inférieurs à ceux des hommes pour un travail égal, quelle que soit la législation en matière d'égalité.

L'oppression économique des femmes s'illustre également par le phénomène de chômage de masse et ses conséquences spécifiques aux femmes. La crise au niveau de la demande de travail, ne pouvant plus répondre à l'offre, a placé sur la touche des millions de travailleuses et de travailleurs. La montée du chômage a généré une volonté politique et économique de renvoyer les femmes au foyer. La crise «empêche» les entreprises, consacrées à assurer un bon rendement à leurs actionnaires, d'élever le salaire des femmes. Cette même crise «impose» aux employeurs, au nom du rendement, de se séparer des femmes qui travaillent à temps partiel de fait du travail ménager et des charges familiales qu'elles continuent, dans leur grande majorité, à assumer seules. Enfin, les jeunes femmes sont victimes à quatre niveaux de la logique capita-

liste. Premièrement, comme toutes les travailleuses et travailleurs, elles subissent la domination de la classe possédante. Deuxièmement, en tant que femmes, elles sont soumises à la discrimination patriarcale qui s'exprime dans le milieu du travail. Troisièmement, en tant que jeunes, elles font partie de ce groupe social inexpérimenté et sont donc encore plus désavantagées sur le marché de l'emploi. Enfin, en tant que jeunes femmes, elles font partie de cette catégorie sociale qui a une fâcheuse tendance à faire des enfants... Elles ont donc beaucoup plus de difficultés à être embauchées et risquent, pour celles qui travaillent, d'être victimes de licenciements abusifs.

La liste des discriminations dont sont victimes les femmes dans le monde du travail pourrait être allongée sur des pages et des pages tant il est évident qu'elles constituent une proie facile pour la classe dominante.

Ces principes s'appliquent, avec plus ou moins de violence et de cynisme, dans toutes les régions du monde. Dans les pays de la périphérie, la logique du rendement économique est encore plus violente pour les femmes qu'en occident. Dès le plus jeune âge, cette logique conditionne la vie des femmes. La formation l'illustre parfaitement. Les jeunes filles sont constamment défavorisées par rapports aux jeunes garçons. L'école grevant une partie importante du budget familial, la priorité est généralement mise sur les fils, alors que les filles, très tôt participent aux tâches ménagères. Ceci s'explique notamment par le fait qu'une fille «inculte», mais sachant s'occuper d'un foyer, pourra toujours s'en tirer en se mariant avec un garçon ayant fait des études, tandis qu'un homme n'ayant pas de formation aura beaucoup de peine à survivre dans la jungle concurrentielle imposée par nos sociétés modernes. Les jeunes filles, mal ou pas scolarisées, sont rapidement jetées sur le marché du travail non qualifié par contrainte économique. Elles sont particulièrement vulnérables et subissent une exploitation contre laquelle il leur est extrêmement difficile de lutter. Lorsqu'elles sont au bénéfice d'un travail fixe, les syndicats, fortement gangrenés par des conceptions patriarcales de la société, sont incapables de les défendre efficacement, si tant est qu'ils soient capables d'entendre leur revendications spécifiques. Et pour la grande masse des travailleuses du secteur informel, il n'y a pour ainsi dire aucune structure qui puisse défendre, non pas leur droits puisqu'elles n'en ont aucuns, mais simplement leur dignité.

Le sous-développement rural, notamment causé par les politiques de la Banque mondiale et du FMI et par l'activité des sociétés transnationales stimulée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), génère une pauvreté et une précarité qui touchent en premier lieu les femmes. En Asie, Afrique et en Amérique latine, la femme est l'acteur clé des économies rurales. Le développement massif de l'agriculture d'exportation, au détriment des cultures vivrières a particulièrement touché les femmes qui, bien souvent, n'ont accès ni aux ressources de la terre, ni à la technologie et encore moins au capital. Le statut de la femme rurale a fortement régressé, ce qui en a poussé un grand nombre à grossir les rangs des ouvrières agricoles ou d'usine ou des exploitées du secteur informel, et les autres à survivre dans une précarité encore plus importante. Cette modification structurelle de la force internationale du travail est une aubaine pour les entreprises transnationales qui délocalisent certains secteurs de leur production dans des régions où la main d'œuvre est abondante, bon marché et essentiellement féminine. Dans ces régions où les salaires sont extrêmement bas, où les législations relatives à la protection des travailleurs sont soit inexistantes ou inappliquées, ou l'activité syndicale est interdite ou sanctionnée, se trouve aujourd'hui plus de 80% du prolétariat international, composé d'une majorité de femmes.

Le capitalisme s'appuie sur cette division sociale internationale du travail discriminatoire, liée aux rapports inégalitaires de genres, eux-mêmes ancrés dans une croyance quasi métaphysique de l'«infériorité naturelle des femmes». La structure patriarcale des mentalités a généré une féminisation de la pauvreté dans le cadre des écarts croissants de richesses et la situation des femmes dans le contexte de la mondialisation de l'économie illustre parfaitement la critique d'Engels du commerce, de la doctrine mercantiliste et du libre-échange, qui y voit «*l'emploi de moyens immoraux pour atteindre un but immoral*»².

Il est donc parfaitement clair que la lutte féministe, les revendications sur les salaires, sur la division sociale du travail, sur l'accès aux postes et sur la formation, doivent s'inscrire dans un combat plus général, contre le système qui génère ou renforce le patriarcat. Cette conception n'est pas nouvelle et peut être notamment illustrée par l'action de Marie Goegg-Pouchoulin. On verra comment cette pionnière du féminisme internationaliste, profondément inspirée par les idées républicaines et socialistes, demeure, dans ses réflexions et ses revendications, d'une criante actualité.

2 Engels, F., *Esquisse d'une critique de l'économie politique* (1843-1844), Allia, Paris, 1998, p. 16.

Les sources

Les sources principales, qui ont permis l'élaboration de ce travail, ont été trouvées à la Bibliothèque publique universitaire de Genève (BPU). Nous avons tout d'abord porté notre attention sur le journal «Les Etats-Unis d'Europe», édité par la Ligue internationale pour la paix et la liberté. Marie Goegg-Pouchoulin contribue régulièrement au titre et c'est dans celui-ci qu'elle publie le 8 mars 1868 son appel à toutes les femmes pour la création de l'Association internationale des femmes.

Nous avons également trouvé plusieurs exemplaires du journal «Solidarité», organe de l'Association pour la défense des droits de la femme, fondée en 1872 et présidée par Marie Goegg-Pouchoulin. Malheureusement, la collection n'est pas complète, ce qui a rendu l'usage de cette source difficile étant donné que les articles étaient publiés en plusieurs parties dans des numéros successifs.

Nous avons également trouvé divers rapports de Congrès de la Ligue internationale pour la paix et la liberté ainsi que de l'Association pour la défense des droits de la femme. Nous avons fondé beaucoup d'espoirs sur le bulletin sténographique du 2^{ème} Congrès de la Ligue internationale pour la paix et la liberté dont la dernière journée, le 26 septembre 1868, a été consacrée aux questions féminines. Malheureusement, l'exemplaire dont dispose la BPU, qui lui a été légué en 1899 par Marie Goegg-Pouchoulin, est incomplet et ne contient pas la partie relative à cette journée. Nous n'avons donc pas pu avoir accès aux discussions de cette journée et nous nous sommes contentés du discours prononcé par Marie Goegg-Pouchoulin à cette occasion, publié en 1878 dans une brochure contenant également le discours qu'elle prononça le 27 mars 1870 lors de la première assemblée générale de l'Association internationale des femmes. Nous avons également obtenu quelques informations sur ce Congrès de 1868 dans «Les Etats-Unis d'Europe» et dans la brochure regroupant l'ensemble des résolutions votées par les 21 premiers congrès de la Ligue.

Nous avons également trouvé des informations intéressantes sur les difficultés rencontrées par l'Association pour la défense des droits de la femme dans le compte rendu de son assemblée générale du 11 septembre 1876 qui s'est tenue à Genève.

En ce qui concerne la vie de Marie Goegg-Pouchoulin, aucune source n'a pu être trouvée et nous nous sommes basés sur les informations tirées d'ouvrages de synthèse sur le féminisme, qui sont également à la base de la partie de ce présent travail sur l'histoire du mouvement féministe. Par ailleurs, il eut été nécessaire d'effectuer des recherches plus approfondies sur les causes de la fin de l'Association internationale des femmes et de la création consécutive de l'Association pour la défense des droits de la femme. En raison du manque de matériel original à disposition et faute de temps, nous avons pris le parti de nous baser sur les ouvrages de référence en notre possession. Enfin, nos sources ne nous ont malheureusement pas permis l'étude de la fin de l'activité militante de Marie Goegg-Pouchoulin, bien qu'une attention poussée sur les derniers numéros de «Solidarité» aurait pu nous éclairer à ce propos. Cependant, nous avons pris le parti, certes arbitraire, de nous concentrer sur la première phase de l'action militante de Marie Goegg-Pouchoulin qui lui vaut son statut de pionnière du féminisme en Suisse, même si ses engagements se sont poursuivis jusqu'à la fin de sa vie, bien que n'étant plus à l'avant-scène.

Aspects biographiques

Marie Goegg-Pouchoulin est née en 1826 dans une famille genevoise descendante de réfugiés huguenots français. A l'âge de 13 ans, elle commence à travailler dans l'atelier de son père horloger. Elle est issue d'un milieu favorable aux idées socialistes, dont elle sera proche. A 19 ans, elle se marie mais divorce en 1856. Elle se remariera en secondes noces à Amand Goegg, ancien vice-président de l'assemblée populaire de la République de Baden et ministre des finances du gouvernement provisoire, il s'exile en Suisse en 1849. Amand Goegg adopte le fils de Marie, issu de son premier lit, et ils en auront encore deux autres.

Les convictions politiques de Marie Goegg-Pouchoulin vont se forger en compagnie des réfugiés politiques républicains qu'elle côtoie. On sait que face aux forces réactionnaires qui mirent fin aux expériences républicaines presque partout en Europe, la Suisse tint bon. Elle fût l'îlot, le camp retranché, au sein duquel il s'agissait de préserver les idées de la république. Elle fût également une terre d'asile pour tous ceux qui fuyaient la répression. En 1871, les communards écrasés par les Versaillais trouvèrent également refuge en Suisse républicaine et notamment à Genève.

Par ailleurs, la Suisse a été le théâtre de nombreuses réunions internationales, dont celles de l'Association internationale des travailleurs (AIT) et de la Ligue internationale pour la paix et la liberté. En 1866, Genève a accueilli le premier Congrès de l'AIT. L'année suivante, c'était au tour de Lausanne d'organiser le second Congrès, puis Bâle en 1869, où Amand Goegg a été délégué des sociétés ouvrières allemande de la Suisse, et enfin Genève en 1873 et Berne en 1876. Les Congrès de la Ligue internationale pour la paix et la liberté se sont tous tenus en Suisse, principalement à Genève. C'est dans ce contexte que Marie Goegg-Pouchoulin commence ses activités féministes.

Elle commence au sein de la Ligue internationale pour la paix et la liberté, dont elle est la représentante pour les questions féminines et dont Amand est le vice-président. En 1868, elle crée l'Association internationale des femmes (AIF), qui interrompra ses activités deux ans plus tard. Bien qu'affirmant la nécessité pour les femmes d'avoir leurs propres organisations, afin d'avoir une audience propre et plus importante, Marie Goegg-Pouchoulin n'a de cesse de plaider pour une égalité des femmes et des hommes au sein des organisations révolutionnaires, socialistes et républicaines, afin que celles-ci ne dérivent pas vers l'autoritarisme caractéristique des régimes qu'elles combattent. En 1870, l'AIF cesse ses activités en raison des troubles internationaux liés à la guerre franco-allemande (juillet 1870 – février 1871) et la répression exercée contre les communards et les milieux qui leurs sont proches (mai 1871). En septembre 1870, elle accède au Comité de la Ligue internationale pour la paix et la liberté et dès 1871, elle s'engage dans une collaboration étroite avec Joséphine Butler, féministe anglaise qui lutte contre la prostitution.

Le 9 juin 1872, l'AIF reprend ses activités sous le nom d'Association internationale pour la défense des droits de la femme, aussi dénommée Solidarité, en référence au titre de son journal. Toujours en 1872, Marie Goegg-Pouchoulin est la première femme en Suisse à faire usage du droit de pétition et demande au Grand Conseil de la République et Canton de Genève l'autorisation pour les filles de s'inscrire à l'université, ce qui sera chose faite pour le semestre d'hiver de 1872-1873. Elle participe alors à la campagne de 1873 pour l'abolition de la mise sous tutelle des femmes veuves ou célibataires, ce que le Canton de Vaud fera le 1^{er} janvier 1874.

En 1894, à 68 ans, elle accepte encore la vice-présidence de l'Union des femmes de Genève, fondée par une nouvelle génération de féministe le 17 septembre 1891. Elle continue à jouer un rôle actif au sein de la Ligue internationale pour la paix et la liberté et décède en 1899 à l'âge de 73 ans.

Le féminisme au XIXème siècle

Bien qu'on puisse toujours trouver des filiations lointaines, notamment philosophiques, à certains courants d'idées, on peut néanmoins dater l'enracinement du féminisme en Suisse au XIXème siècle. Il existe alors une centaine d'associations locales dont les terrains d'actions «*étaient les domaines typiquement féminins de l'assistance et de l'éducation*»³. Sarah Petitpierre note que «*les premières organisations féminines, soutenues par une élite de femmes issues de la bourgeoisie, n'ont qu'une faible portée. Il faut attendre la fin du XIXème siècle pour que les organisations se consolident et se stabilisent.*»⁴

Les liens régionaux, voir nationaux, entre ces mouvements féministes locaux, dont la durée de vie est généralement limitée, ne se mettent en place qu'à partir du dernier tiers du XIXème siècle. En effet, avec la nouvelle constitution fédérale de 1874, qui signifie un transfert de certaines compétences cantonales à la Confédération, les femmes sentent le besoin de s'organiser entre elle au niveau national. Cependant, le mouvement féministe à cette époque reste très hétérogène. «*On peut distinguer deux grandes conceptions des rapports de sexe dans le premier mouvement féministe, l'une égalitaire, l'autre, prépondérante, dite dualiste.*»⁵ Le courant égalitaire, auquel appartient Marie Goegg-Pouchoulin, reste faible à cette époque, en réalité, il ne prendra de l'ampleur qu'à partir de la seconde moitié du XXème siècle. Il est fondé sur une conception républicaine, en ce sens qu'il postule la stricte égalité morale de l'homme et de la femme, en tant qu'individus appartenant à la société, alors que le courant dualiste part du principe de l'existence d'une différence par essence de l'homme et de la femme et cherche à valoriser socialement les spécificités du genre féminin. «*Le courant égalitaire bourgeois considère le législateur comme le moteur central du changement. L'Etat sera le partenaire qui va régler les conflits d'intérêts. La demande de reconnaissance de la femme en tant que citoyenne et les campagnes répétées pour l'égalité politique en sont l'expression. En se référant à Locke, Mary Wollstonecraft⁶ se prononce contre des vertus et des sphères spécifiques aux femmes. [...] Au contraire, la représentation dualiste, qui gagne progressivement du terrain, met au centre la faculté maternelle de la femme – qualité définie non seulement physiquement, mais aussi psychiquement et socialement.*»⁷ Il ressort, selon Anne Marie Käppeli, que si le courant dualiste est plus fort que l'égalitaire, c'est que le premier est ancré dans la réalité vécue par les femmes, alors que le second fonde son argumentation sur des considérations plus générales et plus éloignées de ce que vivent les femmes au jour le jour.

En 1870 apparaissent en Suisse les syndicats féminins et en 1896 se tient à Genève le premier Congrès suisse des intérêts féminins. Le mouvement féministe devient alors une force politique. La fin du XIXème siècle est marquée en Suisse par de grands

3 Commission fédérale pour les questions féminines, *Femmes Pouvoir Histoire – Evénements de l'histoire des femmes et de l'égalité des sexes en Suisse de 1848 à 1998*, Berne, 1998, p. 1.

4 Petitpierre, S., «1896-1996: un siècle de culture politique des femmes suisses», in Collectif, *Des centaines de révolutions et une petite révolution...*, Association pour les Archives de la Vie Privée, Carouge, 1996, p. 1.

5 Commission fédérale pour les questions féminines, op. cit., p. 2.

6 Mary Wollstonecraft (1757-1797) a notamment rédigé «*Vindication of the Rights of Woman*» (1792). Elle a été la première femme de William Godwin (1756-1836), penseur anglais considéré comme un des précurseurs de l'anarchisme. Mary Wollstonecraft décède à la naissance de leur fille Mary Shelley, auteur notamment du célèbre roman «*Frankenstein*».

7 Käppeli, A.-M., «Scènes féministes», in Fraisse, G., Perrot, M., (sous la dir.), *Histoire des femmes en occident*, Tome IV, Plon, Paris, 1991, p. 497.

débats législatifs, ayant trait au droit civil, au code pénal ou encore aux assurances maladie et accident. Autant de thèmes où la discrimination des femmes est flagrante, impliquant leur mobilisation, ce d'autant que, contrairement aux ouvriers ou aux paysans, elles n'ont pas accès aux cercles politiques décisionnels. Malheureusement, la constitution d'une association faitière se heurte à la grande diversité, tant idéologique que confessionnelle ou politique, des mouvements existants. Avant 1914, lorsque des centres de liaison voient le jour, il existe en Suisse encore 5 grandes associations concurrentes. Le processus de rapprochement se renforce avec le second Congrès des intérêts féminins qui se tient à Berne en 1921.

Socialisme et féminisme

Marie Goegg-Pouchoulin a toujours été proche des idées socialistes, même si son engagement politique, du fait notamment de son mariage en secondes noces à Amand Goegg, s'est exprimé du côté des républicains de la Ligue internationale pour la paix et la liberté. Cependant, Amand Goegg, bien que vice-président de la Ligue, a également été proche du mouvement ouvrier. Il a joué un rôle actif lors de la révolution de Baden entre 1848 et 1849. En 1851, il collabore à la *Neue Rheinische Zeitung*, éditée par Karl Marx. A cette époque, il est encore bien vu au sein du mouvement, comme l'attestent les propos sympathiques de Marx à son égard dans une lettre adressée à Engels en date du 13 juillet 1851⁸.

Toutefois, dès lors que Goegg s'engage dans la Ligue pour la paix et la liberté, il est régulièrement critiqué, si ce n'est pas dénigré. Dans les numéros 23 à 27 de «l'Egalité»⁹, Bakounine publie un texte intitulé «les endormeurs» dans lequel il raille la Ligue qui a du faire appel à ses sympathisants pour lui donner les moyens, par une souscription, de continuer la parution des «Etats-Unis d'Europe». Mais la plume de Bakounine s'attache surtout à construire une critique virulente à l'égard de cette association de «bourgeois démocrates» qui, par ses propos consensuels, détourne le peuple de sa tâche fondamentale: la révolution. Dans son compte-rendu du quatrième Congrès général de l'AIT, qui s'est tenu à Bâle du 6 au 12 septembre 1869 et auquel Amand Goegg a participé au titre de délégué des sociétés ouvrières allemande de la Suisse, James Guillaume¹⁰, reprenant l'argumentation de son ami Bakounine, ne ménage pas non plus ses critiques, le qualifiant, avec d'autres de ses compagnons, de «*démocrates bourgeois [...] qui veulent à tout prix endormir le prolétariat et le détourner de la révolution*»¹¹. Lors de ce Congrès, Goegg se trouve en minorité sur plusieurs questions, comme celle de la législation directe exercée par les peuples, dont la discussion est refusée¹², et celle de l'abolition du droit d'héritage, à laquelle il ne souscrit pas¹³. Guillaume illustre bien l'animosité existante entre l'Internationale et la Ligue pour la paix et la liberté lorsque, s'exprimant à propos du troisième Congrès de cette dernière qui s'est tenu à Lausanne du 13 au 18 septembre 1869, il écrit: «*Tandis que les délégués des travailleurs, réunis à Bâle, discutaient les questions intéressant la réforme sociale et jetaient les bases de la réorganisation du travail..., il s'élevait à Lausanne une tribune du haut de laquelle des prophètes inspirés, depuis Victor Hugo¹⁴ jusqu'à Amand Goegg, devaient annoncer la loi nouvelle. La séance a commencé, et du haut de ce Sinaï ont lui des éclairs d'épithètes et tonné des foudres d'éloquence...*»¹⁵. Et d'ajouter plus loin: «*La forme, toujours la forme! Tel est votre châtimeut à vous démocrates qui vivez séparés*

8 MECW, vol. 38, Lawrence & Wishart, Londres, 1982, p. 383.

9 L'Egalité, n° 23 à 27, 26 juin – 24 juillet 1869.

10 James Guillaume (1844-1916), militant suisse libertaire. Il fonde en 1866 la section de l'Internationale du Locle. Proche de Bakounine, qu'il rencontre en 1869, il le soutient au sein de l'Internationale contre Marx et le Conseil général. Le 11 avril 1870, il devient le rédacteur de «La solidarité» puis la cheville ouvrière de la Fédération Jurassienne. Lors du Congrès de La Haye de 1872, il est exclu de l'Internationale avec Bakounine. En 1878, il quitte la Suisse pour s'établir à Paris. Il devient Français en 1889 et soutiendra Fernand Pelloutier, qui créa les Bourses du travail et qui est considéré comme un des pères fondateurs de l'anarcho-syndicalisme. De 1905 à 1910, Guillaume publie son histoire de l'Internationale.

11 Guillaume, J., *L'Internationale – Documents et souvenirs*, vol. 1, Tome premier, éd. Gérard Lebovici, Paris, 1985, p. 190.

12 Ibid., pp 190-196.

13 Ibid., pp 200-204.

14 Victor Hugo était le président d'honneur du troisième Congrès de la Ligue.

15 Ibid., p. 216.

du peuple et ne le voyez que du haut de vos phrases sonores, qui ne vous doutez pas que le peuple a faim, et que, s'il veut la paix, il veut du pain avant tout. Est-ce que «l'air pur des Alpes» dont M. Victor Hugo régale son auditoire suffira à rendre au peuple des forces après un rude travail? Est-ce avec les phrases aussi creuses qu'harmonieuses du grand poète que l'on changera l'état économique actuel, unique cause de la misère et cause unique de la guerre?»¹⁶

Enfin, James Guillaume s'exprime sur le quatrième Congrès de la Ligue, qui a eu lieu à Bâle le 12 juillet 1870 alors que la guerre franco-allemande venait d'éclater. Selon lui, «les gouvernements civilisateurs¹⁷ ont donné la mesure de ce qu'ils savent faire pour le bien de l'humanité; la démocratie bourgeoise, personnifiée dans la Ligue de la Paix et de la Liberté, a pris soin de faire éclater à tous les yeux sa stérilité et sa faiblesse.»¹⁸ Et il cite «La Solidarité»¹⁹ du 30 juillet 1870 dans laquelle on peut lire: «Les rares orateurs qui ont parlé, et dont les principaux étaient M. et Mme Goegg, ont débité des phrases creuses sur la fraternité des peuples; il paraît même que leurs discours ont été excessivement modérés, «par égard pour la neutralité suisse», disent les journaux. Espérons que c'est la dernière fois que la Ligue de la paix et de la liberté fait parler d'elle, et que les quelques hommes de progrès qui peuvent s'y trouver comprendront qu'il n'y a qu'un moyen de travailler sérieusement à l'avènement de la paix et de la justice: se joindre à l'Internationale.»²⁰

Friedrich Engels a aussi des mots durs à l'égard d'Armand Goegg. En 1875, dans une lettre adressée à Bebel sur le programme de Gotha²¹, il écrit notamment, montrant ainsi son appréciation de l'activité de la Ligue internationale pour la paix et la liberté: «Notre parti ne pouvait tomber plus bas dans l'humiliation. L'internationalisme descendu au niveau d'Armand²² Goegg, le socialisme à celui du républicain-bourgeois Buchez²³»²⁴. En 1885, dans sa «Contribution à l'histoire de la Ligue des communistes», il qualifie notamment Goegg, comme faisant partie des «moindres lumières allemandes»²⁵.

Il n'en demeure pas moins que Marie Goegg-Pouchoulin a tenté d'intégrer la cause des femmes au sein du mouvement ouvrier, avec un succès tout relatif et il semble opportun de s'arrêter quelques instants sur la prise en considération de la question du patriarcat par le courant marxiste. Sans prétendre vouloir faire l'histoire du féminisme au sein du corpus marxien qui fonde le courant socialiste, il n'est pas inintéressant de se pencher quelque peu sur «l'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat»²⁶

16 Ibid., p. 217.

17 C'est Guillaume qui souligne.

18 Guillaume, J., *L'Internationale – Documents et souvenirs*, vol. 1, Tome second, éd. Gérard Lebovici, Paris, 1985, p. 69.

19 Organe de la fédération romande de l'AIT, à ne pas confondre avec le journal de l'Association internationale pour la défense des droits de la femme, dont le titre est «Solidarité» et qui commence à paraître en 1873.

20 Ibid., p. 69, note 2.

21 Programme adopté en février 1875 lors du Congrès d'unité de Gotha.

22 Confusion entre Armand et Armand, probablement de la responsabilité de l'édition.

23 Engels fait ici certainement référence au socialiste chrétien français Philippe-Joseph-Benjamin Buchez (1796-1865). D'abord d'orientation libérale, il se rapproche du courant saint-simonien. Enthousiasmé par la révolution de 1789, Buchez est un personnage difficile à cerner. Fidèle au souvenir des Jacobins, il est également démocrate, républicain, socialiste et catholique dogmatique. A la croisée des chemins entre le positivisme et le mysticisme religieux, il rejette le communisme qu'il perçoit comme un système confisquant la liberté au nom de l'égalité.

24 Engels, F., Lettre à Bebel du 18-28 mars 1875, in Marx, K., Engels, F., *Programmes socialistes*, Spartacus, Paris, 1971, p. 44.

25 Engels, F., «Contribution à l'histoire de la Ligue des communistes», in Marx, K., *Œuvres*, Tome IV, Politique I, Gallimard, Paris, 1994, p. 1120.

26 Engels, F., *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*, Editions Sociales, Paris, 1983.

de Engels, texte contemporain à Marie Goegg-Pouchoulin et considéré comme la première étude marxiste du patriarcat.

Evoquant Johann Jakob Bachhofen²⁷ qui, en 1861 dans «le droit maternel», explique le passage de rapports sexuels dépourvus de règles, tels que les connaissaient les peuples de l'Antiquité et qui imposaient, par l'impossibilité de connaître l'identité du père, une filiation comptée en ligne féminine (droit maternel), à un système de mariage conjugal, dont le caractère monogame permet l'avènement du droit paternel, par une évolution des conceptions religieuses, notamment chez les grecs, Engels en dénonce la dimension mystique, «où la religion est considérée comme le levier déterminant de l'histoire universelle»²⁸

L'étude d'Engels se base sur celle de l'ethnographe et historien américain Lewis Henry Morgan (1818-1881)²⁹ qui a développé une classification des sociétés selon laquelle il existerait d'abord un «état sauvage», période où prédomine l'appropriation de produits naturels par la cueillette et la chasse et où les individus se marient par groupe. Apparaîtrait ensuite le stade de la «barbarie» avec le développement de l'élevage du bétail et de l'agriculture, constitutifs de l'essor de la production par l'activité humaine. Cette évolution s'accompagne du passage du mariage par groupe au mariage apparié. Enfin, le troisième stade serait celui de la «civilisation», caractérisé par l'élaboration de produits naturels nouveaux et supplémentaires. Le mariage prend alors la forme monogame³⁰.

Engels poursuit sa réflexion basée sur les thèses de Morgan en étudiant l'évolution de la famille, déterminante dans l'organisation sociale.

Le premier type présenté est celui de la *famille consanguine*, considéré comme «la première étape de la famille»³¹. Les groupes conjugaux sont séparés suivant les générations. Tous les grand-pères et les grand-mères sont, dans les limites de la famille, maris et femmes, de même leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les frères et sœurs, les cousins et les cousines, sont tous frères et sœurs entre eux et donc également maris et femmes. Le progrès de cette forme familiale consiste en l'exclusion des rapports sexuels entre les générations.

Le second type familial est celui de la *famille punaluenne*, dont l'apport essentiel est l'exclusion des rapports sexuels entre frères et sœurs, dans un premier temps utérins, puis collatéraux (enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de frères et sœurs). La famille punaluenne marque l'institution de la *gens*, base du régime sociale des peuples barbares. Dans la forme punaluenne de la famille, des sœurs ou des frères possédaient en mariage commun un certain nombre respectivement d'hommes et de femmes, à l'exception toutefois de leurs propres frères et sœurs. La famille punaluenne est donc une communauté réciproque d'hommes et de femmes à l'intérieur d'un cercle familial déterminé, d'où sont exclus les frères de femmes et les sœurs des hommes.

Dans ces deux formes de la famille par groupe, on ne peut savoir avec certitude qui est le père, alors que l'on peut être certain de l'identité de la mère naturelle. Il en découle donc une filiation féminine et un droit maternel.

27 Johann Jakob Bachhofen (1815-1887) était un juriste et historien suisse, professeur de droit romain à Bâle.

28 Ibid., p. 73.

29 Morgan, L.W., *Ancient Society*, 1877.

30 Engels, F., op. cit., pp 85-93.

31 Ibid, pp. 105-106.

Vient ensuite la *famille appariée*. Il s'agit d'une forme de couple, uni provisoirement par des liens assez lâches. Un homme vit avec une femme, mais la polygamie et l'infidélité occasionnelle reste un droit pour les hommes, alors que la plus stricte fidélité est exigée de la part des femmes. Le lien conjugal peut cependant facilement être dénoué de part et d'autre et le droit maternel demeure. Les femmes devenant plus «rares» que dans la structure de mariage par groupe, le rapt et l'achat de femmes commencent à ce développer. Le mariage est souvent une question d'intérêt décidé à l'extérieur du couple. Les liens encore fragiles et instables de la structure familiale appariée, ne permettent pas le développement d'une économie domestique particulière et ne remettent donc pas en cause l'économie domestique communiste connue sous les différentes structures de familles par groupe. Les mères restent donc la «valeur familiale sûre» et c'est autour de celles-ci que s'organise l'économie domestique communiste. Au stade du mariage apparié, la femme demeure donc fortement considérée et maîtresse de l'économie domestique, même si sa liberté, pourtant affirmée par de nombreux intellectuels, reste très relative. Dans les formes primitives de la famille, malgré le droit maternel établi, il existe déjà les germes de la domination masculine, notamment, du point de vue sexuel. Ainsi, il s'agit de ne pas confondre la prédominance des femmes au sein de l'économie domestique communiste, universellement répandue dans les temps primitifs, avec la liberté réelle et totale de celles-ci et avec l'absence de domination masculine. Par exemple, Bachofen a démontré que, lors de la transition du mariage par groupe au mariage apparié, la femme a été amenée à devoir «se racheter de l'antique communauté des hommes et conquérir le droit de ne se donner qu'à un seul»³², ce qu'Engels considère comme une forme de prostitution limitée.

Le dernier stade de cette typologie est celui de la *famille monogamique*, fondée sur la domination de l'homme avec le but de procréer des enfants à la paternité incontestée. Le lien conjugal ne peut plus être défait au gré des deux parties, mais seulement au gré de l'homme. Le terme monogamique est par ailleurs trompeur, car il ne s'applique, du moins par la coutume, qu'aux femmes. Au fil du développement du stade barbare, la domestication des animaux et l'élevage des troupeaux ont créé des sources nouvelles de richesses considérables, impliquant des rapports sociaux nouveaux. Ceux-ci se développent à la fois entre les groupes pasteurs et les autres encore sous le régime primitif, mais aussi au sein même la gens par la question de la propriété des nouvelles richesses.

Si à l'origine, les troupeaux appartenaient à l'ensemble de la gens, dans le cadre de l'économie domestique communiste, très rapidement, la propriété privée de ces nouvelles richesses s'est développée. Avec la propriété familiale privée du bétail, avec l'apparition du travail du métal et du tissage, les forces de travail acquièrent une valeur d'échange qu'elles n'avaient pas auparavant. La famille s'accroissant moins rapidement que les troupeaux, le développement de nouvelles activités économiques nécessitait une force de travail supplémentaire à celle disponible au sein du groupe familial. Le passage dans la propriété privée familiale et l'accroissement rapide de ces nouvelles richesses sont à l'origine de l'évolution de la famille appariée à droit maternel à la famille monogame patriarcale.

Le mariage apparié a introduit la première condition nécessaire à l'avènement du droit paternel. À côté de la vraie mère est apparu le vrai père ou, à tout le moins, le père attesté dont l'authenticité était relativement sûre, peut-être même plus sûre que celle de bien des «pères» de nos jours... Selon la division familiale des tâches à l'époque du mariage apparié, il incombait à l'homme de procurer la nourriture et les instruments nécessaires à cet

32 Ibid, p. 123.

effet. C'est donc «naturellement» qu'il en est devenu le propriétaire, alors que la femme était, elle, propriétaire des objets de ménages et des enfants. L'homme est donc rapidement devenu propriétaire d'une richesse grandissante, à mesure que le bétail se développait et que la force de travail extérieure au cercle familial, nécessaire à l'activité économique de plus en plus importante, acquérait une valeur d'échange.

Or, la filiation et le droit maternel impliquait que les enfants, appartenant à la gens de leur mère et non à celle de leur père, ne pouvaient hériter des richesses paternelles, qui étaient redistribuées aux frères et sœurs du défunt, aux héritiers de ses sœurs ou aux descendants des sœurs de sa mère. Le développement des nouvelles richesses donnait donc progressivement une importance plus grande à l'homme dans la famille face à la femme, ce qui a permis de renverser au profit des enfants l'ordre traditionnel de succession. La filiation et le droit d'héritage maternel ont donc été remplacés par la filiation et le droit d'héritage paternel, donnant à l'homme la place de chef de famille, non plus seulement d'un point de vue économique, mais aussi d'un point de vue politique. Ainsi est apparu, par extension, le droit paternel, le patriarcat et toute l'oppression des femmes qui en a résulté. C'est à la suite de cette grande défaite historique des femmes, que celles-ci ont commencé à être asservies au sein de la famille, devenant l'esclave du plaisir de l'homme et simple instrument de reproduction. Si c'est asservissement a pu être quelque peu adouci ou simplement dissimulé, selon les cultures et les périodes historiques, il n'en demeure pas moins présent aujourd'hui.

La transition de la famille appariée à la famille monogame s'est faite afin d'assurer la fidélité de la femme, et donc la paternité des enfants. La famille, aujourd'hui atomisée, était, à l'époque romaine, une structure où s'exerçait l'autorité paternelle non seulement sur la femme et les enfants, mais aussi sur un certain nombre d'esclaves. L'origine économique, liée à la victoire de la propriété privée sur la propriété commune, de la famille monogamique patriarcale est révélatrice des inégalités contemporaines de genres. Par ailleurs, l'avènement du patriarcat n'a pas uniquement modifié radicalement les structures familiales, mais aussi, par extension, toutes les structures sociales, notamment par le conditionnement des enfants quant à l'assujettissement «naturel» de la femme à l'homme. On voit donc qu'au sein même de la famille, l'oppression du sexe féminin par le sexe masculin a une forte caractéristique économique et porte donc en son sein une similitude frappante et incontestable avec l'oppression de classe. Il faut toutefois prendre garde à ne pas considérer les femmes comme une classe sociale à part entière, mais plutôt comme un groupe social «parallèle» au sein duquel les conflits de classes sociales s'expriment également. Cependant, le développement du patriarcat a mis en lumière le fait que le bien-être et le développement des hommes s'est, au cours de l'histoire, obtenu par la souffrance et le refoulement des femmes, tout comme cela a été le cas, dans le développement du capitalisme entre respectivement la bourgeoisie et le prolétariat.

Dans «L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat», Friedrich Engels analyse les différentes expressions du patriarcat selon les classes sociales, c'est-à-dire au sein de la bourgeoisie et du prolétariat. Il affirme, non sans raisons malgré une approche parfois trop caricaturale, que le mariage bourgeois, catholique ou protestant, est basé sur la situation de classe des partenaires. Ce sont donc les considérations économiques qui priment sur les considérations sentimentales. Ainsi, le mariage bourgeois serait un mariage de convenance, ce qui était certainement le cas et dont on peut encore voir des traces aujourd'hui. Cependant, les normes sociales qui veulent que les bourgeois ne s'unissent pas avec des prolétaires s'applique, à l'évidence, également dans l'autre sens. Ainsi, pour Engels, si la femme bourgeoise, mariée par convenance

sur des critères sociaux et économiques, «*se distingue de la courtisane ordinaire, c'est seulement parce qu'elle ne loue pas son corps à la pièce, comme une salariée, mais le vend une fois pour toutes, comme une esclave*»³³.

Si la critique d'Engels, aussi violente soit-elle, du mariage bourgeois est louable, on aurait pu souhaiter de sa part une connivence moins naïve à l'égard du mariage prolétaire, et surtout à l'égard du mari prolétaire. Il est en effet un peu simple d'affirmer, comme il le fait, que les prolétaires, ne pouvant de fait pas vivre des mariages de convenance économique, se marient par amour et forment ainsi des cellules sociales a-patriarcales. Tout le raisonnement d'Engels se base sur le fait que les conditions économiques qui sont à l'origine du patriarcat, sont inexistantes au sein des classes opprimées. Les richesses n'existent pas et la femme, tout comme l'homme, est amenée à travailler pour répondre aux besoins du foyer.

Cependant, ce qu'Engels semble ne pas percevoir lorsqu'il affirme que «*toute base a été enlevée, dans la maison du prolétaire, à l'ultime vestige de la suprématie masculine*»³⁴ c'est que le patriarcat, établi comme norme sociale, infiltre «la maison du prolétaire», quand bien même les conditions économiques qui sont à l'origine de la suprématie de l'homme, y sont absente. La femme prolétaire subit en réalité une triple oppression. La première étant l'oppression de classe, la seconde, l'oppression de la société patriarcale qui se greffe sur celle de classe et qui impose notamment aux travailleuses, de par leur qualité de femmes, des conditions de travail et des salaires nettement inférieurs à ceux des travailleurs, sans encore évoquer les différences en termes de droits politiques, sociaux ou économiques, dont l'histoire regorge d'exemples. Enfin, la femme prolétaire subit une troisième oppression, qui est le fait de son mari, pourtant tout aussi prolétaire qu'elle.

Non seulement la société bourgeoise donne aux hommes, bourgeois ou prolétaires, des droits que les femmes n'ont pas et même des droits sur les femmes, mais les normes sociales patriarcales ont introduit une suprématie, non pas uniquement légale, mais «naturelle», culturelle, de l'homme sur la femme. Ainsi, la femme prolétaire, dans son foyer, est une femme comme les autres, qui doit assumer les tâches ménagères et d'éducation des enfants en plus de son travail. Elle est tout autant soumise à son mari, si ce n'est plus que la femme bourgeoise qui a plus l'opportunité de s'affranchir économiquement de son époux. Le patriarcat, une fois socialement établi, n'a plus besoin de conditions privées particulières pour pouvoir s'exprimer au sein d'une famille. Bien au contraire, l'homme prolétaire, trouve dans l'affirmation de sa supériorité masculine une bien faible compensation à son infériorité sociale. En dominant sa femme, il n'est plus «que» opprimé, mais peut lui aussi être maître d'une sphère de pouvoir et d'oppression.

Il apparaît donc que si la lutte féministe doit s'inscrire dans une lutte socialiste, eu égard aux origines capitalistes du patriarcat et à l'exploitation économique des femmes, le renversement du capitalisme ne signifie pas, de fait, la fin des inégalités de genres. Le socialisme se doit donc d'intégrer une critique radicale du patriarcat dépassant ses simples aspects capitalistes, mais englobant également ses fondements sociaux et culturels. Il est cependant à noter qu'Engels, dans sa critique de la distinction du privé et du public, pose néanmoins les fondations d'une pensée féministe globale et cohérente. En réalité, le réel point faible de son analyse est sa description angélique du mariage prolétaire et surtout sa croyance naïve que toute société communiste serait, naturellement, non discriminatoire à l'égard des femmes.

33 Ibid., p. 148.

34 Ibid., p. 149.

Dans plusieurs des textes de Marx et Engels, il est question de «*l'inhumanité de la condition universelle de la femme dans la société*»³⁵. Avec «De l'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat», Engels a posé les bases d'une critique du patriarcat, qui ont permis au mouvement socialiste de développer la conscience féministe qui a été et demeure la sienne. Bien qu'incomplet, parce qu'essentiellement économique et n'intégrant que trop faiblement les aspects sociaux et culturels du patriarcat, le travail d'Engels demeure d'une importance capitale, ne serait-ce que par sa démonstration des liens entre patriarcat et capitalisme et par sa critique de la distinction entre le privé et le politique.

Si la lutte féministe a mis du temps à s'imposer au sein des partis socialistes, certains principes s'y trouvaient tout de même présent très tôt. Dans le programme d'Erfurt³⁶ par exemple, le parti social-démocrate mentionne qu'il «*lutte pour la suppression de la domination de classe et des classes elles-mêmes, pour les droits égaux et les devoirs égaux de tous sans distinction de sexe ni d'origine*»³⁷. Par ailleurs, le Programme du Parti communiste allemand³⁸ comprend nombre de revendications comme, par exemple, «*la complète égalité des sexes sur le plan juridique et social*»³⁹. Mais il ne faut pas perdre de vue que, bien que Friedrich Engels ait effectué un travail considérable sur le patriarcat, le mouvement socialiste à la fin du XIX^{ème} siècle reste relativement fermé, ne prenant en considération les revendications féministes que de loin. La base de la doctrine socialiste d'alors est la division de la société en deux classes hostiles et la question des femmes y est subordonnée. En 1868, lorsque Marie Goegg-Pouchoulin adresse une demande à l'Association Internationale des Travailleurs pour pouvoir participer au Congrès de Bruxelles⁴⁰, elle ne reçoit aucune réponse... Cela témoigne de la rigidité du mouvement socialiste de l'époque qui n'avait pas de grandes considérations pour les organisations qui lui était extérieures, notamment républicaines. Il faudra attendre l'émergence politique de personnalités telles que Clara Zetkin⁴¹ ou Alexandra Kollontaï⁴², pour que les questions féminines soient réellement reconnues au sein du mouvement ouvrier.

35 K. Marx, F. Engels, *La sainte famille*, Editions sociales, Paris, 1972, p. 230

36 Projet de programme social-démocrate de 1891.

37 Engels, F., «Critique du Projet de Programme d'Erfurt», in Marx, K., Engels, F., Programmes socialistes, Spartacus, Paris, 1971, p. 71.

38 «Que veut la Ligue spartakiste?», écrit par Rosa Luxemburg et publié le 14 décembre 1918 dans *Die Rote Fahne*. Rosa Luxemburg, *Textes*, Editions sociales, Paris, 1982.

39 Ibid., p. 276.

40 Troisième Congrès général de l'AIT, Bruxelles, 6-13 septembre 1868.

41 Clara Zetkin (1857-1933), fidèle amie de Rosa Luxemburg, a joué un rôle déterminant dans le mouvement d'émancipation des femmes. Membre du Parti social-démocrate allemand dès 1881, puis de la ligue spartakiste qui se transforme en Parti communiste allemand en 1918, elle siège au Reichstag de 1920 à 1933. De 1891 à 1916 elle dirige la rédaction de la revue féministe et socialiste Gleichheit («Egalité») et rédige jusqu'en 1919 le supplément féminin du Leipziger Volks Zeitung. En 1910, elle propose l'instauration de la journée internationale des femmes le 8 mars, en souvenir des ouvrières du textile qui le 8 mars 1857 avaient à New York protesté contre leurs conditions de travail inhumaines. Elle dirige, dès 1921, le secrétariat féminin de la III^{ème} Internationale.

42 Alexandra Kollontaï (1872-1952), a été commissaire du peuple à l'Assistance publique dans le premier gouvernement soviétique. Elle a été la seule femme du gouvernement révolutionnaire présidé par Lénine. Théoricienne des questions féminines, elle était convaincue que l'émancipation des femmes devait passer par la révolution socialiste. Cependant, elle soulignait que l'indépendance économique, bien que nécessaire, n'était suffisante à la libération complète des femmes et que la lutte contre les préjugés de la morale bourgeoise était tout aussi importante. On doit notamment à Alexandra Kollontaï des réflexions sur la révolution sexuelle devant accompagner celles économiques et sociales. Il s'agit notamment de briser le «*joug domestique*» en rendant collectives les tâches domestiques, mais aussi de réflexions sur l'amour-camaraderie. Alexandra Kollontaï a été la secrétaire du Secrétariat féminin de la III^{ème} Internationale de 1921 à 1922, avant de devenir ambassadrice de l'URSS dans différents pays de 1923 à 1945.

La ligue internationale pour la paix et la liberté

La Ligue internationale pour la paix et la liberté a été fondée à Genève, lors de son premier Congrès qui s'est tenu du 9 au 12 septembre 1867 et dont Garibaldi⁴³ a été le président d'honneur. Amand Goegg fait partie des membres fondateurs et est élu vice-président de la Ligue. Selon les participants à ce premier Congrès, militer pour la paix a pour corollaire s'engager pour la démocratie européenne, comme l'indique leur slogan «*si vis pacem, para libertem*». Les congrès de la Ligue ont tous lieu en Suisse. Genève, qui a accueilli le premier, sera également l'hôte des septième, huitième, neuvième et dixième, entre 1873 et 1876.

Dès le premier Congrès, la question des femmes est posée, bien qu'indirectement. Mathilde Champ-Renaud, qui se présente comme «une femme suisse», adresse, le 11 septembre 1867, une lettre à Amand Goegg, alors que le Congrès en est à son troisième jour de réunion. Elle y écrit: «*parmi les libertés que votre programme n'a point exprimées, est celle de la femme*»⁴⁴ et d'assurer que «*ce n'est pas en rivale que la femme vient se placer à côté de l'homme: c'est en amie, en sœur, en épouse, en mère.*»⁴⁵ Elle poursuit en disant que «*la femme demande la liberté⁴⁶ du travail, l'égalité des droits devant la loi, la fraternité humaine.*»⁴⁷ Mais il faudra attendre le second Congrès, qui s'est tenu à Berne du 22 au 26 septembre 1868, pour que les femmes aient accès aux réunions et que les questions qui les préoccupent y soient traitées.

Dès 1868, la Ligue édite son organe de débats et d'information: «Les Etats-Unis d'Europe». En mars de la même année, dans le dixième numéro, Marie Goegg-Pouchoulin y publie son appel à la création d'une Association internationale des femmes (AIF), en connexion avec la Ligue. Suivront de nombreux articles sur la question des femmes, notamment un feuilleton fictif sur la condition féminine, signé de Marie Goegg-Pouchoulin et édité entre août et septembre 1868. Dans le numéro 23 du journal, on peut par exemple lire, sous sa plume, que «*c'est sans arrière pensée vis-à-vis de nos contemporains que nous revendiquons nos droits aujourd'hui, ils n'ont fait que profiter d'un système, d'un état de chose établi depuis des siècles.*» On voit dès lors que Marie Goegg-Pouchoulin cherche à ne pas effrayer les membres de la Ligue. Cela se confirme d'ailleurs à la lecture des statuts de l'AIF, publiés le 28 juin 1868 dans le 26^{ème} numéro des «Etats-Unis d'Europe». Il y est stipulé que l'AIF est une section de la Ligue internationale pour la paix et la liberté et que son but est de *seconder* de tout son pouvoir le travail les hommes de la Ligue et, *ensuite*, travailler à l'amélioration intellectuelle et sociale de la femme. Suite à la publication de l'appel pour la création de l'AIF, Garibaldi écrit le 7 avril 1868 à Amand Goegg afin que celui-ci félicite son épouse pour

43 Giuseppe Garibaldi (1807-1882), homme politique italien qui forma les «Chemises rouges», d'abord lors de son exil en Amérique latine (1836-1846) puis en Italie. Il participa à de nombreuses insurrections, dont la plus fameuse fut «l'expédition des Mille» au printemps 1860, dont le but était de libérer la Sicile et l'Italie du sud de la domination des Bourbons de Naples.

44 Ligue internationale pour la paix et la liberté, *Annales du Congrès de Genève (9-12 septembre 1867)*, Genève, 1868, BPU Dh144, p. 368.

45 Ibid.

46 C'est Mathilde Champ-Renaud qui souligne les trois termes «liberté», «égalité» et «fraternité».

47 Ibid.

«la noble initiative de lancer le beau sexe dans les rangs des émancipateurs de la raison humaine, suffoquée par la tyrannie et par les prêtres.»⁴⁸

En 1868, Marie Goegg-Pouchoulin écrit à la Ligue internationale pour la paix et la liberté, ainsi qu'à l'AIT, afin de pouvoir participer à leurs congrès respectifs qui doivent se tenir à Berne et à Bruxelles. Alors que l'AIT ne daigne pas lui répondre, la Ligue l'informe que *«le 26 décembre⁴⁹, dernier jour du Congrès, serait réservé pour entendre les femmes, et que celles-ci étaient d'ores et déjà invitées à assister aux séances et aux travaux du Congrès»⁵⁰*. Le 26 septembre, devant l'assemblée de la Ligue, Marie Goegg-Pouchoulin tient un discours au nom de l'AIF, dans lequel elle remercie les délégués de leur *«généreuse décision [qu'ils ont] prise de nous regarder dans ce Congrès comme vos égales en droit.»⁵¹* Elle ne manque pas de critiquer l'AIT en espérant *«que les ouvriers, au Congrès desquels je me suis adressée au nom de notre Association, reconnaîtront, l'année prochaine déjà, qu'ils ont eu tort de ne pas avoir pris mon Adresse en considération et de ne pas avoir imité votre exemple en admettant les femmes dans leurs conseils.»⁵²* Elle affirme que le programme de l'AIF est de généraliser et d'étendre en s'adressant à la mère de famille les idées de la Ligue, mais elle relève l'obstacle *«de la position faite à la femme par les lois et par l'usage.»⁵³* Elle constate que *«l'exclusion de toute pensée active, dans laquelle elles ont été maintenues, a produit l'atonie chez les unes, l'indifférence chez les autres, la puérilité de goûts et des idées chez la plupart.»⁵⁴* Elle propose alors *«l'abolition de toutes les lois qui soumettent la femme à l'homme, [...] la réhabilitation de la femme comme créature humaine, responsable de ses actes et de son propre sort.»⁵⁵* Après un exposé sur la situation de la femme dans la société, elle s'adresse *«aux apôtres de l'humanité assemblés dans cette enceinte»⁵⁶* afin qu'ils exigent pour la femme non seulement *«l'égalité dans le travail et dans l'instruction»⁵⁷*, mais aussi *«son égalité complète devant la loi.»⁵⁸* *«Comment serait-il possible, en effet, de reconnaître que les besoins de la société actuelle exigent des femmes instruites et cependant de conserver les chaînes rivées en des temps d'ignorance?»⁵⁹* Dans sa conclusion, elle réaffirme son idéal égalitaire: *«En terminant, je prie le Congrès de prendre des résolutions en notre faveur, et j'adresse spécialement un mot à vous, Mesdames. Plus nous travaillerons nous-mêmes pour notre propre instruction et notre indépendance, plus nous inspirerons de respect aux hommes et plus leur aide nous sera assurée, et de cette manière je suis convaincue que nous sortirons un jour victorieuses de notre lutte qui n'a d'autre but, je le répète, que d'assurer partout le règne de la justice, la liberté, l'instruction et le bonheur pour tout ce qui est un être humain.»⁶⁰*

48 Lettre de Garibaldi à l'attention de Amand Goegg, publiée le 26 avril 1868 dans le numéro 17 de la première année des «Etats-Unis d'Europe».

49 Il s'agit là d'une erreur manifeste de l'éditeur. Il faut bien entendu lire 26 septembre, étant donné que le second Congrès de la Ligue s'est tenu à Berne du 22 au 26 septembre 1868.

50 Lettre citée dans: Goegg, M., *Deux discours de Marie Goegg – 26 septembre 1868, 27 mars 1870*, Genève, 1878, p. 2, BPU Gf 3460/72.

51 Ibid.

52 Ibid.

53 Ibid.

54 Ibid.

55 Ibid., p. 3.

56 Ibid.

57 Ibid.

58 Ibid.

59 Ibid.

60 Ibid., p. 7.

Dans la cinquième résolution votée, «*le Congrès reconnaît qu'en principe tous les droits humains: économiques, civils, sociaux et politiques, appartiennent aux femmes et il met à l'étude la recherche des moyens les plus propres à hâter le jour où les femmes pourront avoir le plein exercice de ces droits.*»⁶¹ Par ailleurs, Marie Goegg-Pouchoulin est élue au Comité de la Ligue.

Par la suite, la question des femmes demeure présente au sein de la Ligue, surtout en ce qui concerne l'éducation. A titre d'exemples, le troisième Congrès, qui s'est tenu à Lausanne du 14 au 18 septembre 1869, vote une résolution sur les moyens de faire disparaître tout antagonisme économique et social entre les citoyens. Il y est mentionné au point 3 la nécessité de mettre en place «*l'enseignement laïque obligatoire et gratuit à tous les degrés pour les deux sexes.*»⁶² Cette question est reprise et précisée lors du cinquième Congrès de Lausanne, du 25 au 29 septembre 1871, où la Ligue déclare «*que l'objet principal de la réforme sociale est d'assurer et de garantir à tous et à toutes l'accès le plus facile possible, par le travail, à l'exercice du droit de propriété.*»⁶³ Il va sans dire que c'est ce type de positions, relative dans le cas d'espèce à la propriété privée, qui fera des responsables de la Ligue de vulgaires «démocrates bourgeois» aux yeux des membres de l'AIT. Cependant, au-delà de cet écart aux thèses marxistes, il est à relever que par cette déclaration, la Ligue reconnaît aux femmes le droit au travail et à être indépendantes économiquement. Afin de hâter l'accomplissement de cette réforme, la Ligue stipule notamment la nécessité de «*par dessus tout et avant tout, l'établissement et l'entretien, par la Commune, par le Département, par la Nation, par la Fédération européenne, d'un système complet d'éducation et d'instruction générale et professionnelle, laïque, gratuite pour tous et toutes à tous les degrés, obligatoire au degré primaire, établissement auquel il serait pourvu au moyen d'un impôt sur le revenu.*»⁶⁴

Les femmes de la Ligue continuent leur travail au sein de celle-ci pour faire avancer leurs revendications mais, fortes de leurs succès, elles commencent également à s'organiser de manière indépendante. L'Association internationale des femmes, formellement section de la Ligue, gagne, concrètement, de plus en plus d'autonomie.

61 Ligue internationale pour la paix et la liberté, *Résolutions votées par les 21 premiers congrès*, Genève, 1888, BPU Dh221, p. 26.

62 Ibid. p. 31.

63 Ibid., p. 38.

64 Ibid., p. 40.

De l'Association internationale des femmes à Solidarité

L'Association internationale de femmes, créée dans le cadre de la Ligue internationale pour la paix et la liberté, s'émancipe peu à peu de celle-ci. En 1870, en prévision de la révision totale de la Constitution fédérale, l'AIF se concentre sur l'unification du droit privé, jusqu'alors réglementé au niveau cantonal. Après avoir échoué en novembre 1868, elle réussit, en juillet 1870, à faire passer une requête au Conseil national, demandant l'égalité de la femme dans le droit civil et sur le plan économique. Cependant, la nouvelle constitution de 1874 n'en tiendra pas compte.

L'AIF, qui se veut internationale, noue des liens avec des mouvements et de militantes féministes en France, en Angleterre, aux Etats-Unis d'Amérique, en Italie et en Allemagne. Mais il est à noter, ce qui n'est pas rien, vu le parcellement du mouvement féministe suisse de l'époque, que l'AIF a constitué un réseau de militantes entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. L'Association cesse ses activités en 1870, comme nous l'avons vu, à cause des troubles internationaux. La guerre franco-allemande a fortement ébranlé la Ligue internationale pour la paix et la liberté, qui annule son quatrième Congrès prévu à l'automne 1870 pour le remplacer par une rencontre d'une journée, le 12 juillet à Bâle. Par ailleurs, la répression des communs a également empêché l'action de militantes et de militants de l'AIF, dont ils étaient proches.

En 1873 est fondée à Berne l'Association internationale pour la défense des droits de la femme, aussi connue sous le nom «Solidarité», du titre de son organe de presse. Cette association, indépendante de la Ligue cette fois-ci et dont Marie Goegg-Pouchoulin est à l'origine avec la Bernoise July von May von Rued⁶⁵, a pour but de succéder à l'AIF qui devient, dès 1873, une association purement philanthropique. Des débuts plutôt calmes, illustré par l'AIF, on passe à une phase plus radicale du mouvement initié par Marie Goegg-Pouchoulin. Solidarité a des positions très marquées visant l'égalité totale des genres. Comme nous l'avons vu, le courant égalitaire, qui plus est lorsqu'il est radical, n'a pas une audience très grande. Face aux associations du courant dualiste, Solidarité reste isolée et peu de femmes, en Suisse, se sentent interpellées par ses revendications.

L'Association internationale pour la défense des droits de la femme compte des comités locaux à Genève (siège du Comité central présidé par Marie Goegg-Pouchoulin), Aarau et Zurich pour la Suisse, à Paris, Lyon, Castres et Grand-Serre pour la France, à Düsseldorf pour l'Allemagne, à Mulhouse pour l'Alsace-Lorraine et encore à Chicago, Liverpool et Milan. On compte parmi les responsables de ces comités Joséphine Butler⁶⁶ à Liverpool et Léon Richer⁶⁷ à Paris. Ce dernier crée, en 1869, avec Maria

65 Julie von May von Rued (1808-1875) est une féministe bernoise qui publie, en 1872, une brochure intitulée «La question féminine en Suisse», dans laquelle elle en appelle aux femmes suisses pour qu'elles s'organisent en vue d'obtenir l'égalité des droits.

66 Joséphine Butler (1828-1906), féministe anglaise, protestante de Liverpool mariée à un prêtre, elle voit dans la prostitution une nouvelle forme d'esclavage et crée en 1876 la Fédération Abolitionniste Internationale (FAI).

67 Léon Richer (1824-1911), franc-maçon parisien surnommé «l'homme aux femmes», il est responsable, avec Charles Silvain du comité local de Paris de la Solidarité.

Deraismes⁶⁸, le journal «Le Droit des Femmes» et il se distinguera par son opposition au droit de vote des femmes, ce qui provoquera le départ de Hubertine Auclert, alors secrétaire du *Droit des Femmes*.⁶⁹

La révision de la constitution fédérale de 1874 et le report à plus tard de l'unification des droits civils, ébranle la jeune association. Lors de son Congrès de 1875, la question de la dissolution est posée, mais de nombreux délégués, à l'instar de Charles Silvain⁷⁰ qui déclare que «*la cause des femmes, pas plus que le parti républicain, ne doit avoir de défaillance*»⁷¹, s'y opposent. Ainsi, les activités continuent. L'année suivante, le 11 septembre 1876, une nouvelle assemblée générale se tient à Genève, d'où il ressort un optimisme retrouvé. Les nombreuses lettres publiées dans le compte-rendu de ladite assemblée⁷² démontrent la grande popularité de Marie Goegg-Pouchoulin. A titre d'exemple, celle adressée par Charles Silvain en date du 7 septembre 1876, excusant son absence et informant l'assemblée que «*nous chargeons Mme Goegg, mes amis et moi, de voter pour nous, certains que ce qu'elle fera sera bien fait.*»⁷³ De son côté, Rosalie Schönwasser⁷⁴, dans sa lettre du 8 septembre 1876, où elle s'excuse également de ne pas pouvoir être présente, indique que «*c'est au grand zèle et à l'infatigable activité de madame Marie Goegg que l'on doit d'être parvenu à réunir un assez bon nombre de prosélytes dans différents pays, et je crois que nous avons tout motif d'exprimer à notre honorable Collègue, après le cours d'une dizaine d'années, un sincère remerciement auquel, en ce qui me concerne, je me joins de tout cœur.*»⁷⁵

Cependant, malgré toute la sympathie et tout le respect dont joui Marie Goegg-Pouchoulin au sein de l'association, sa proposition d'intégrer la cause de la paix au sein des revendications de Solidarité sera refusée par l'assemblée, qui ne voit pas l'intérêt de s'occuper d'un thème déjà fort bien traité par la Ligue internationale pour la paix et la liberté, préférant se concentrer sur l'enjeu qui est spécifique à l'association: la lutte pour l'égalité des genres. Cependant, le faible écho persistant de l'association entraîne sa dissolution en 1880.

68 Maria Desraismes (1828-1894). Femme de lettres et journaliste, elle fut la première femme à devenir franc-maçon. Elle a fondé l'obédience du Droit Humain, première obédience mixte. Elle a œuvré pour la défense de la République laïque, pour les Droits de l'Homme en général, et pour le droit des femmes et la défense de l'enfance en particulier, étant notamment à l'origine de la création de la protection maternelle et infantile.

69 Voir à ce propos: Albistur, M., Armogathe, D., *Histoire du féminisme français – Du Moyen Âge à nos jours*, éd. des femmes, Paris, 1977, pp 368ss.

70 Charles Silvain, né en France en 1812, était membre du comité local parisien de l'Association internationale pour la défense des droits de la femme. Il était par ailleurs éditeur de profession et le mandataire de Garibaldi, dont il a édité, en 1875, le texte «Les Mille».

71 Propos rapporté par Marie Goegg-Pouchoulin lors de l'Assemblée générale de Solidarité, tenue à Genève le 11 septembre 1876. La Solidarité, *Compte-rendu de l'Assemblée générale tenue à Genève le 11 septembre 1876*, Genève, 1876, BPU F2 vol.9, p. 4.

72 Ibid.

73 Ibid., p. 12.

74 Responsable du comité local de Solidarité de Düsseldorf.

75 Ibid., p. 14.

Conclusion

Marie Goegg-Pouchoulin a fait le lien entre le mouvement républicain et les luttes féministes. C'est sur cette base qu'elle a construit le premier réseau international d'associations féministes. Ses positions égalitaristes n'ont que peu d'écho durant sa vie, mais les graines qu'elle a semées germeront peu à peu, pour s'épanouir pleinement dès la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Ses tentatives de pénétrer des idées féministes le mouvement ouvrier resteront également sans grands effets de son vivant, mais l'arrivée rapide de fortes personnalités, telles que Clara Zetkin ou Alexandra Kollontai, sont l'expression de la justesse des démarches engagées par Marie Goegg-Pouchoulin.

Mais si le féminisme a réussi de beaux exploits, la situation que nous connaissons aujourd'hui reste difficile. Depuis un siècle, l'évolution du nombre de femmes actives⁷⁶ en Europe s'est faite de façon positive, mais non sans difficultés. Aujourd'hui, il y a près de 80% des femmes entre 25 et 50 ans, qui sont actives, contre 40% dans les années soixante. Il y a quarante ans, les femmes représentaient environ 30% de la population active contre 42% en 1994 pour l'Union européenne. Mais l'accès à un emploi, s'il permet de ne plus concevoir le foyer comme l'unique place normale de la femme, n'a pas remis en cause la structure inégalitaire et patriarcale de notre société. Tout d'abord, une femme qui travaille reste assignée aux tâches ménagères, à la gestion du foyer et à l'éducation des enfants.

Par ailleurs, en plus de devoir assumer la «double journée de travail», les femmes n'ont acquis qu'un «sous-droit» au travail. Certains secteurs d'activités demeurent la chasse gardée des hommes, les salaires féminins sont toujours inférieurs, toutes choses étant égales par ailleurs, le chômage touche beaucoup plus les femmes et le temps partiel imposé reste une «opportunité» majoritairement offerte aux femmes.

En Europe, quel que soit l'âge ou le niveau de formation, le chômage touche davantage les femmes que les hommes⁷⁷. Les vieilles conceptions patriarcales refont surface pour légitimer la mise à l'écart des femmes du marché du travail. Ainsi, on entend de plus en plus de voix s'élever pour dire qu'une femme doit prioritairement s'occuper des tâches domestiques, que «l'inactivité» est plus naturelle pour une femme que pour un homme et c'est souvent au nom du «libre-choix» des femmes de ne pas travailler que celles-ci sont mises sur la touche. Mais au-delà de ces relents sexistes, il y a des conditions économiques objectives qui poussent les couples à favoriser l'emploi du mari plutôt que celui de la femme. Parmi celles-ci, la principale est, bien entendu, l'écart persistant des salaires. En Europe, en moyenne, une femme gagne 20 à 30% de moins qu'un homme pour un travail égal et une formation équivalente. Par ailleurs, le statut des femmes sur le marché du travail est beaucoup plus précaire que celui des hommes. C'est donc pour des questions de sécurité économique que l'emploi de l'homme est souvent favorisé au détriment de celui de la femme.

Si la crise des années quatre-vingt n'a pas remis en cause le mouvement d'intégration croissante des femmes dans le marché du travail, elle a en revanche créé et consolidé des noyaux durs de sur-chômage et de sous-emplois féminins, largement tolérés

76 Il est entendu que le terme imparfait de «femme active» définit les femmes ayant un travail. Il ne faut pas y voir la notion qu'une femme sans travail serait une femme «inactive», mais l'usage de ce terme facilite la compréhension et c'est pour cela qu'il est repris à regret et par soucis de commodité.

77 Sur la structure sexuée du chômage: Demazière, D., *La sociologie du chômage*, La Découverte, Paris, 1995.

socialement. Le chômage de masse a donc non seulement exercé une pression terrible sur les conditions de travail des femmes, mais a également renvoyé à plus tard les légitimes aspirations d'égalité professionnelle entre les genres. Ces inégalités persistantes sont fondées sur une réalité sociale, économique et historique, et légitimées par un discours sexiste et une conception patriarcale des rôles respectifs des hommes et des femmes. Le droit au travail pour le sexe dit «faible» n'est donc pas acquis et toujours soumis aux contingences du moment.

Il est paradoxal de constater que le chômage féminin, bien plus massif, profond et structurel que celui des hommes et donc éminemment plus révoltant, est largement accepté socialement. En France, par exemple, le sur-chômage féminin est constant, indépendamment des classes d'âges et des niveaux de formation, même si les écarts entre les hommes et les femmes est plus significatif dans certains cas. Globalement, les statistiques nous montrent que le chômage masculin en 1998 est de 10,4% et celui des femmes, de 14,2%, alors même que les femmes représentent moins de la moitié de la population active (environ 40%). Pour les moins de 25 ans, les chiffres sont encore plus flagrants. Si un quart des jeunes présents sur le marché du travail sont au chômage, le taux est de 22% pour les hommes et de 32% pour les femmes.

Au niveau de l'Union européenne, en 1994, 10,2% des hommes et 13% des femmes étaient au chômage. Le sur-chômage féminin est donc, bien que sournoisement dissimulé dans des statistiques globales, une constante structurelle. Il faut d'ailleurs relever que les chiffres officiels ne tiennent pas compte de nombreuses poches de pauvreté et de précarité féminines. Ainsi, ces chiffres ne tiennent pas compte de toutes celles qui, découragées, renoncent à prétendre à un nouvel emploi, qui sont en fin de droit, car là aussi, les femmes sont plus nombreuses, ou qui réintègrent «leur» place au foyer. Par ailleurs, il faut aussi relever que même au chômage, les femmes sont moins bien traitées que les hommes. Tout d'abord, l'inégalité salariale se répercute sur les indemnités et le retour à l'emploi est plus aléatoire pour les femmes. Et ce qui est probablement encore plus scandaleux c'est que, au sein de l'Union européenne, si un chômeur sur deux perçoit des indemnités, il n'y a qu'un tiers des chômeuses qui en bénéficie

Si le combat et la réflexion féministe ne sont plus aujourd'hui, dans nos démocraties occidentales, un sujet tabou, il reste que, 25 ans après le début de la décennie des Nations Unies pour les femmes, l'égalité des salaires n'est toujours pas acquise, le travail ménager reste la corvée «naturelle» des femmes et la sphère politique demeure un monde d'hommes où seules quelques femmes ont pu, souvent au prix de sacrifices non négligeables, se frayer un chemin. Nous sommes encore bien loin des stratégies pour l'an 2000 développées à Nairobi en 1985 par près de 14'000 déléguées à la Conférence des Nations Unies sur les femmes. Reste qu'aujourd'hui, une des grandes victoires d'un siècle et demi de féminisme est la prise de conscience que la question des femmes ne peut être ignorée et Marie Goegg-Pouchoulin est parmi les premières à en avoir imposé le débat.

Cependant, à voir l'actualité des principes défendus par cette pionnière genevoise du féminisme international, on comprend que la lutte contre le patriarcat a encore un long et dur chemin à mener avant d'aboutir au rêve de Marie Goegg-Pouchoulin : *«L'homme et la femme sont destinés par la nature à former une unité; ils doivent à eux deux réaliser l'harmonie dans la diversité, et ils devraient, par l'union de leurs différentes facultés et qualités particulières, travailler, la main dans la main, à réaliser le progrès vers lequel nous pousse évidemment notre nature perfectible.»*⁷⁶

76 La Solidarité, op. cit., p. 30.

Sources et bibliographie

Sources:

La Solidarité, *Compte-rendu de l'Assemblée générale tenue à Genève le 11 septembre 1876*, Genève, 1876, BPU F2 vol.9.

Journal *Les Etats-Unis d'Europe*.

Journal *La Solidarité*.

Ligue internationale pour la paix et la liberté, *Annales du Congrès de Genève (9-12 septembre 1867)*, Genève, 1868, BPU Dh144.

Ligue internationale pour la paix et la liberté, *Résolutions votées par les 21 premiers congrès*, Genève, 1888, BPU Dh221.

Goegg, M., *Deux discours de Marie Goegg – 26 septembre 1868, 27 mars 1870*, Genève, 1878, p. 2, BPU Gf 3460/72.

Bibliographie:

Albistur, M., Armogathe, D., *Histoire du féminisme français – Du Moyen Âge à nos jours*, éd. des femmes, Paris, 1977.

Commission fédérale pour les questions féminines, *Femmes Pouvoir Histoire – Evénements de l'histoire des femmes et de l'égalité des sexes en Suisse de 1848 à 1998*, Berne, 1998.

Demazière, D., *La sociologie du chômage*, La Découverte, Paris, 1995.

Droz, J., *Histoire générale du socialisme*, Tomes I & II, PUF, Paris, 1997.

Engels, F., Lettre à Bebel du 18-28 mars 1875, in Marx, K., Engels, F., *Programmes socialistes*, Spartacus, Paris, 1971.

Engels, F., «Critique du Projet de Programme d'Erfurt», in Marx, K., Engels, F., *Programmes socialistes*, Spartacus, Paris, 1971.

Engels, F., «Contribution à l'histoire de la Ligue des communistes», in Marx, K., *Œuvres*, Tome IV, Politique I, Gallimard, Paris, 1994.

Engels, F., *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*, Editions Sociales, Paris, 1983.

Engels, F., *Esquisse d'une critique de l'économie politique (1843-1844)*, Allia, Paris, 1998.

Guillaume, J., *L'Internationale – Documents et souvenirs*, vol. 1, Tomes premier et second, éd. Gérard Lebovici, Paris, 1985.

Käppeli, A.-M., «Scènes féministes», in Fraisse, G., Perrot, M., (sous la dir.), *Histoire des femmes en occident*, Tome IV, Plon, Paris, 1991.

Luxemburg, R., «Que veut la Ligue spartakiste?», in *Textes*, Editions sociales, Paris, 1982.

Marx, K., Engels, F., *La sainte famille*, Editions sociales, Paris, 1972.

Marx, K., Engels, F., *MECW*, vol. 38, Lawrence & Wishart, Londres, 1982.

Petitpierre, S., «1896-1996: un siècle de culture politique des femmes suisses», in Collectif, *Des centaines de révolutions et une petite révolution...*, Association pour les Archives de la Vie Privée, Carouge, 1996.